



Département du Bas-Rhin
COMMUNE DE KINTZHEIM – 67600

Procès-Verbal de la délibération du Conseil Municipal

Séance ordinaire du **13 octobre 2015** – 20 h – Salle de réunion de la Mairie

Date de convocation : 06 octobre 2015
Membres en fonction : 19
Membres présents : 15
Sous la présidence de : M. Francis WEYH – Maire

Membres présents : MM. et Mmes Francis WEYH, Eddy BROXER, Maurice SUTTERLITTI, Jean-Claude HERRMANN, Anny SCHREIBER, Michèle KRUMB, Béatrice JEANJACQUOT, Éliane KLEIN, Christian DANTZ, Chantal BLUMBERGER, Thierry DECK, Delphine KOEPF, Roger WERRA, Nathalie SCHULTZ, Rémy BOLTZ

Absent(s) excusé(s) : M. Eddy SPORER, qui a donné procuration à M. Eddy BROXER
Mme Isabelle RENTZ-LE MERLE, qui a donné procuration à Mme Anny SCHREIBER
M. Christian SCHLEIFER, qui a donné procuration à M. Roger WERRA (arrivé en cours de séance à 20h25)
Mme Fabienne OBERLE, qui a donné procuration à Mme Nathalie SCHULTZ

Le Maire adresse ses salutations cordiales aux Élus, aux Concitoyens présents dans la Salle ainsi qu'à M. Alain STEINMETZ, Architecte.

- Avant d'aborder la séance, M. Eddy BROXER rappelle les dispositions du règlement intérieur du Conseil Municipal adopté en séances du 7/10/2014 et 4/11/2014 et notamment l'article 13 du chapitre 3 relatif aux mandats. Il rappelle que le pouvoir donné par un Conseiller empêché doit être un pouvoir écrit et signé par l'intéressé selon un modèle préétabli disponible en Mairie. Les pouvoirs ne respectant pas ses formes ne seront plus recevables à l'avenir.
- En introduction, M. le Maire accueille et installe un nouveau membre du Conseil Municipal en la personne de M. Rémy BOLTZ. En effet, le départ du Village de M. Fabien ADONETH a occasionné la démission de son mandat d'élu du 23/03/2014. La suivante de la liste 2020, Mlle Lucile BOLLINGER, ayant motivé son indisponibilité de pouvoir assumer ces fonctions, étant elle-même retenue par des obligations professionnelles hors de France, après discussions et échanges, c'est le suivant de la liste qui entre au Conseil Municipal en tant que Conseiller Municipal de la mandature 2014-2020, le dossier ayant été analysé par les Services de l'État.

Rémy Albert BOLTZ est né le 29/07/1956 à Sélestat. Après le baccalauréat passé au Lycée Koeberlé, il a poursuivi ses études à Nancy puis à Paris, sanctionnées par un diplôme d'ingénieur. Passage au Ministère de la Culture à Paris Direction du Patrimoine, puis poste de coopérant au Cameroun. Il s'est marié avec Marie Odile KOFFEL originaire du village et professeur des écoles en 1983, épouse enseignante qui a terminé sa carrière à l'école élémentaire de Kintzheim où elle avait en charge le CM2 poursuivant encore un cursus d'allemand. Très attachés à Kintzheim bien avant leur arrivée dans le village en 1986 car ils se rendaient régulièrement chez Albert et Jeanne.

Le couple a trois enfants, Timothée, cadre à la COOP Suisse, marié avec Ela qui ont deux enfants Johanna et Gabriel, habitant à Habsheim, très souvent à Kintzheim où ils souhaitent de tout cœur

revenir habiter ; Marie, mariée à Julien, après avoir accompli un doctorat en sciences économiques à l'École d'Économie de Paris est actuellement chercheur à Namur ; Émilie, mariée à Borja, est ingénieur paysagiste à Antibes.

Rémy BOLTZ est membre de la Confrérie Saint Urbain et a œuvré plus de 10 ans au Conseil de Fabrique pour la rénovation de l'église. Dans le cadre de l'AFUA Cœur de village il a travaillé dans un esprit constructif avec le Maire, la Secrétaire générale, M. HERRMANN et les membres du Conseil des Syndics.

Au niveau professionnel, il dirige un bureau d'études en infrastructures à Colmar où il est salarié depuis 33 ans.

Ses centres intérêts extraprofessionnels sont la vigne, l'accueil touristique, le jardinage et la sculpture sur bois. Il précise qu'il a des « racinettes » très profondes à Kintzheim dont une aieule du côté maternel originaire de Kintzheim (elle s'appelait Frey). « Comme pour la vigne ce sont les racines les plus profondes qui expriment le terroir... » Ce qui pourrait expliquer son caractère assez trempé et direct.

Rémy BOLTZ se dit particulièrement honoré de pouvoir siéger au sein du Conseil Municipal et d'apporter sa contribution au service de la Commune.

- M. le Maire adresse ensuite, au nom de la Commune, ses plus sincères condoléances aux familles et aux Établissements employeurs de Mme Myriam PETITDEMANGE et de M. Thierry BOUGE, collaborateurs des Établissements ROSSMANN à La Vancelle-Gare / Kintzheim et DINE à Ingersheim dont les décès tragiques survenus le 9 octobre dernier ont été annoncés dans la presse du jour.
- Il rend attentif le Conseil Municipal de la baisse globale des dotations de l'Etat aux Communes. L'actualité immédiate témoigne de l'inquiétude pour les années à venir avec en corolaire la réforme de la dotation globale de fonctionnement des Communes et des Intercommunalités.

D'après le Ministre des finances, les Collectivités Locales sont invités à réduire leurs dépenses de fonctionnement pour faire face à cette baisse annoncée des aides publiques.

Les subventions allouées au titre des Contrats de Territoire 2015-2017 subiront une baisse supplémentaire de 20%.

Le dossier de la Rue des Américains sera certainement le dernier à bénéficier d'une aide conséquente. Les autres chantiers urbains n'auraient plus que des aides ponctuelles. Il faudra tenir compte de cette donnée pour la rénovation du Quartier Bellevue.

Nous serons intransigeants en revanche pour le dossier de la Maison de la Jeunesse et des Sports pour lequel des fonds spéciaux de l'État sont indispensables, étant donné la teneur du programme et du fait que Kintzheim a été spoliée de la Salle de sport intercommunale promise sur les Pfaffenmatten. Le fonds de concours de 875000 € offert à Scherwiller pour la Salle de Sport communale reste dans les mémoires.

Avant d'aborder l'ordre du jour proprement dit, M. le Maire propose de retirer de l'ordre du jour le point n° « 3) FINANCES b) Maison d'Accueil « Le Hattenberg » - Demande de subvention » dans l'attente de précisions réglementaires.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le retrait de l'ordre du jour du point susvisé.

1. APPROBATION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 08 septembre 2015 ET NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Vu les articles L2541-6 et L2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales portant sur la nomination d'un ou plusieurs membres pour remplir la fonction de secrétaire, Nathalie SCHULTZ est désignée secrétaire de séance et Valérie MAILLET-STEINMANN, secrétaire administrative.

Cette dernière donne lecture du procès-verbal de la séance du 08 septembre 2015 qui est adopté à l'unanimité après la rectification de date opérée dans le corps de la délibération n°7 : « Forêt communale - Règlementation du débardage et du stockage de bois ». Il faut lire « Vu la demande de M. le Directeur de l'Agence ONF de Colmar en date du 29 mai 2015 et non du 29 juin 2015 ».

2. ADMINISTRATION GENERALEE - Bâtiment communaux - ERP - Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP)

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, oblige la Commune à rendre accessible tous ses bâtiments et installations publiques à tous les handicaps. L'objectif de la loi est de garantir l'autonomie des personnes handicapées et notamment leur permettre d'accéder aux établissements recevant du public à tout type de handicap (physique, sensoriel, mental, cognitif...)

Les pouvoirs publics ayant pris conscience de l'impossibilité de respecter la date butoir du 1^{er} janvier 2015, une ordonnance du 25 septembre 2014 impose de s'engager dans l'élaboration d'un agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP).

Il est rappelé au Conseil que le cabinet STEINMETZ a été missionné par la Commune par décision du 22 mai 2015 pour réaliser des diagnostics d'accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux.

Divers travaux ont ainsi été engagés sur plusieurs bâtiments communaux les rendant conformes aux normes d'accessibilités ERP selon un décret n°2014-1326 du 05/11/2014. Il s'agit des bâtiments ci-dessous :

➤ **École maternelle**

Pas d'observations, la totalité des travaux ayant été réalisés.

➤ **Salle des Fêtes**

La salle de répétition située en sous-sol n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite. Mais cette salle accueille moins de 50 personnes et les mêmes prestations sont offertes dans les salles au rez-de-chaussée, conformes PMR. L'établissement répond donc à la réglementation de l'arrêté du 08/12/2014. Il reste à matérialiser une place de stationnement handicapé, qui le sera lors du chantier de voirie pour l'espace autour de la Salle.

➤ **Salle Harmonie**

Les travaux de réfection de la voirie de la Rue des Américains sont en cours (reprise des bordures, surfaces d'enrobés). La Commune garantit la conformité des abords extérieurs et de l'emplacement de stationnement PMR à l'issu des travaux.

➤ **Église**

Pas d'observations, la totalité des travaux ayant été réalisés.

Diverses interventions plus lourdes sont encore à programmer pour les bâtiments ci-dessous :

➤ **Presbytère**

L'opération de rénovation du presbytère situé au 46 rue de la Liberté, ERP de 5^{ème} catégorie, comprend :

- Le ravalement des façades
- La mise en conformité accessibilité avec création d'un ascenseur, sanitaires PMR,
- La mise en conformité de sécurité incendie avec création d'un escalier de secours,
- Différents travaux de réaménagement intérieur.

Un dossier de Permis de Construire faisant lieu d'Ad'AP, concernant la rénovation des façades et des menuiseries extérieures ainsi que la mise en conformité accessibilité PMR + sécurité incendie par extension et création d'un ascenseur et d'une cage d'escalier a été déposé le 09 septembre 2015.

L'estimation totale des travaux de mise aux normes est de 283 500 € HT.

➤ **École élémentaire**

L'opération de rénovation de l'école élémentaire située au 48 rue de la Liberté, ERP de 5^{ème} catégorie, se justifie par le fait que seul le rez-de-chaussée bas est actuellement accessible depuis l'extérieur et le parking central mais qu'en revanche, le rez-de-chaussée haut et le 1^{er} étage ne sont pas accessibles PMR.

Deux espaces d'attente sécurisés sont prévus au rez-de-chaussée haut et 1^{er} étage, accessibles PMR. Les deux espaces sont prévus sur les deux paliers d'escaliers, à proximité immédiate du sens de sortie. Le bâtiment sera équipé d'un système de sécurité incendie de catégorie A. Une place PMR sera implantée à proximité immédiate de l'entrée basse. Les escaliers existants seront désenfumés par des châssis ouvrants en façades. Deux escaliers de longueur 1m10 seront mis aux normes. L'ascenseur créé sera réalisé sur la façade Ouest du bâtiment, à proximité immédiate de l'entrée côté cour pour accès au rez-de-chaussée haut et au 1^{er} étage. Des toilettes MPR garçons et filles et personnels seront réalisés au rez-de-chaussée bas dans les blocs sanitaires.

La perte de surface engendrée par les travaux sera de l'ordre de 22m²/niveaux, soit 44m² pour le bâtiment.

L'estimation totale des travaux de mise aux normes est de 129 000 € HT.

➤ **Mairie**

L'opération de rénovation de la Mairie située au 50 rue de la Liberté, ERP de 5^{ème} catégorie, se justifie par le fait que, si le rez-de-chaussée est actuellement accessible depuis la sortie directe de la salle de réunion, le sous-sol et le 1^{er} étage ne sont pas accessibles PMR.

Les travaux s'accompagneront d'un nécessaire reclassement de l'établissement en 4^{ème} catégorie afin de permettre un accueil maximal de 164 personnes.

Ils consisteront notamment en l'aménagement d'espaces de manœuvre réglementaire à l'intérieur des SAS, l'implantation d'une place PMR à proximité immédiate de l'entrée, la création d'un escalier d'une largeur de 1m40 autour de l'ascenseur PMR, la création d'un ascenseur à proximité immédiate de l'entrée pour accès au 1^{er} étage conforme aux règles ERP et PMR, la création d'une toilette PMR mixte au rez-de-chaussée et au 1^{er} étage et directement accessible depuis le dégagement.

L'estimation totale des travaux de mise aux normes est de 173 000 € HT.

- Afin de se mettre en conformité, avec les dispositions réglementaires précitées, la Commune souhaite déposer un agenda d'accessibilité. L'échelonnement pourra être sollicité sur 3 à 6 ans selon les cas.

M. Roger WERRA se demande si le fait d'avoir plusieurs bâtiments à mettre aux normes simultanément peut justifier le fait d'obtenir un étalement des délais au-delà des 3 années. Renseignements seront pris auprès des Services de l'État.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, au vu de ce qui précède,

- **DECIDE** l'élaboration d'un agenda d'accessibilité afin de poursuivre et terminer la mise en conformité de tous les bâtiments,
- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toute décision et signer tout acte ou document tendant à rendre affective ces dispositions.

3. **FINANCES**

Vote de crédits supplémentaires

Il est demandé au Conseil Municipal de voter les crédits supplémentaires suivants :

- A l'article 21532-23, un montant de 5 500 € correspondant à des travaux de pose d'un collecteur d'eau pluviale au chemin du Bistiganz, travaux indispensables afin de canaliser les eaux s'écoulant sur le chemin à la hauteur de la Rue du 30 Novembre, et un montant identique en recettes à l'article 1323.
- A l'article 2151-222, un montant de 10 000€ pour une réfection de trottoirs Rue Judepfad et un montant identique en recettes à l'article 1323,

- A l'article 2111-041 un montant de 107 000€ afin d'intégrer à l'inventaire communal les parcelles cadastrées section 7 n°331 de 4a12 et section 4 n°421 de 0a50 cédées à M. et Mme Alphonse MALLETH et un montant identique en recettes à l'article 1021-041.
- Au chapitre 012 « Charges de personnel », un montant de 16 000 € se décomposant comme suit :
- + 2 000 € à l'article 6218 « Autre personnel extérieur »
 - + 5 000 € à l'article 6411 « Personnel titulaire »
 - + 5 000 € à l'article 6453 « Cotisations aux caisses de retraite »
 - + 4 000 € à l'article 64162 « Contrats d'avenir »
- et équilibré par un montant identique en recettes à l'article 7788.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** les crédits supplémentaires tels qu'indiqués ci-dessus.

4. PERSONNEL

a) Création de deux postes d'agent spécialisé principal de 2nde classe des écoles maternelles

Lors de la séance du 22 septembre 2015, la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable aux avancements de grade d'agent spécialisé principal de 2nde classe des écoles maternelles de Mmes Sophie HUMLER et Valérie ZIPPER.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la délibération du 8 septembre 2015 fixant le ratio d'avancement pour le grade susvisé,

- **DECIDE** la création de deux emplois permanents d'agent spécialisé principal de 2nde classe des écoles maternelles à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015,
- **DIT** que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondant au cadre d'emplois concernés,
- **DECIDE** la modification du tableau des emplois au 1^{er} novembre 2015 et la **SUPPRESSION** à cette date des deux postes qu'occupaient les agents concernés,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

b) Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe

Lors de la séance du 22 septembre 2015, la Commission administrative paritaire du Centre de Gestion a émis un avis favorable à avancement de grade d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe de Mme Estelle JEHL.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Considérant la délibération du 8 septembre 2015 fixant le ratio d'avancement pour le grade susvisé,

- **DECIDE** la création d'un emploi permanent d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe à temps complet à compter du 1^{er} novembre 2015,

- **DIT** que la rémunération et le déroulement de la carrière correspondant au cadre d'emplois concernés,
- **DECIDE** la modification du tableau des emplois au 1^{er} novembre 2015 et la **SUPPRESSION** à cette date des deux postes qu'occupaient les agents concernés,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés sont prévus au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

c) Contrat d'assurance des risques statutaires

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26,

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 (alinéa 2) de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des Collectivités locales et établissements territoriaux,

Le Maire expose :

- Considérant la nécessité pour la Commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant la protection sociale de ses agents (maladie, maternité, accident du travail, décès),
- Considérant que le Centre de gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques pour l'ensemble des Collectivités et des établissements publics adhérent, et ce dans le cadre de ses missions fixées par l'article 26 de la loi du 26 janvier 1984,
- Considérant que pour équilibrer le financement de cette mission le Centre de Gestion demandera aux Collectivités adhérentes le versement d'une contribution « assurance statutaires » de 3% du montant de la cotisation acquittée,
- Considérant le mandat donné au Centre de Gestion afin de consulter le marché d'assurance statutaire pour le compte de la Commune,
- Considérant qu'à l'issue de la consultation engagée par le Centre de Gestion pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 celui-ci a retenu l'assureur AXA et les courtiers Yvelin-Collecteam et propose les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (Agents effectuant plus ou moins 200h/trimestre)

- Taux : 1,27 % Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

- ✓ *Contrat en capitalisation*
- ✓ *Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016*
- ✓ *Durée du contrat : 4 ans*

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE** des résultats de la consultation du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour le contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019
- **AUTORISE M. le Maire** à souscrire un avenant d'adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire 2016-2019 auprès de l'assureur AXA et courtier Yvelin selon les conditions suivantes :

Agents immatriculés à la CNRACL

- Taux : 4,56% Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

Agents non immatriculés à la CNRACL (*Agents effectuant plus ou moins 200h/trimestre*)

- Taux : 1,27% Franchise : 15 jours par arrêt en maladie ordinaire

✓ *Contrat en capitalisation*

✓ *Prise d'effet du contrat : 1^{er} janvier 2016*

✓ *Durée du contrat : 4 ans*

Le nouveau contrat d'assurance prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2016 pour une durée de quatre ans.

- **AUTORISE M. le Maire** à verser la contribution « assurance statutaire » au Centre de Gestion du Bas-Rhin fixée comme suit : 3% du montant de la cotisation due à l'assureur.
- **PRECISE** que ces conventions couvrent tout ou partie des risques suivants :
Agents affiliés à la CNRACL : *Décès, Accident du travail, Maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, Maternité*
Agents non affiliés à la CNRACL : *Accident du travail, Maladie grave, Maternité, Maladie ordinaire*

5. URBANISME

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'intention de M. Constant KAEMPF de céder à la Commune la parcelle lui appartenant cadastrée section 3 n°140 de 3a46 au lieu-dit Kirchgass.

L'acquisition de cette parcelle permettra de créer une jonction entre la piste cyclable transfrontalière et l'espace Verger du Jumelage en désenclavant certaines parcelles sans accès.

En outre, elle pourrait également être louée à titre de jardin, les sollicitations en ce sens étant nombreuses au sein de la Commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DONNE** un avis favorable à l'acquisition au prix de 350 €/are de la parcelle indiquée ci-dessus appartenant à M. Constant KAEMPF au titre d'usufruitier et à M. William KAEMPF au titre de nu-propiétaire,
- **DEMANDE** la neutralité de la SAFER vu l'intérêt supérieur de la Collectivité,
- **CHARGE** Maître RODRIGUES, Notaire à Sélestat, de la transaction,
- **AUTORISE M. le Maire** à signer l'acte et toutes les pièces y relatives.

6. DECISION DU MAIRE

M. le Maire informe le Conseil Municipal de l'usage fait depuis la dernière séance de la délégation d'attribution consentie par l'assemblée selon l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et la délibération du Conseil Municipal en date du 08 avril 2014.

MARCHES ET ACCORDS-CADRES (04)

De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

- Décision municipale en date du 07 octobre 2015 relative à l'attribution du marché pour la fourniture et la pose d'un collecteur d'eau pluviale - Chemin Bistiganz. Le marché est confié à l'Entreprise Travaux publics Schmitt de Saint-Hippolyte pour un montant de 4 365,40 € HT.
- Décision municipale en date du 07 octobre 2015 relative à l'attribution du marché de travaux de voirie de la Rue Charlemagne. Le marché est confié à l'Entreprise Travaux publics Schmitt de Saint-Hippolyte pour un montant de 8 970,00 € HT.
- Décision municipale en date du 09 octobre 2015 relative à l'attribution du marché lié à la réfection des trottoirs Rue Judepfad. Le marché est confié à l'Entreprise Travaux Publics Vogel de Scherwiller pour un montant de 7 538,00 € HT.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN (15)

D'exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code dans la limite de 500 000 €

M. le Maire informe le Conseil que trois (3) déclarations d'intention d'aliéner ont été présentée respectivement par :

- Maître ZOBLER (15)
- Maître RODRIGUES (16)
- Maître MOREAU (17)

et que la Commune renonce à user du droit de préemption sur les biens suivants :

N° d'ordre	Situation du bien	Réf. Cadastre	Contenance	Nature	Observations
15	Cœur du Village	Section : 04 Parcelle : 399, 400, 409	625 m ²	Non bâti	Maître ZOBLER (Ribeauvillé)
16	Cœur du Village	Section : 07 Parcelle : 322	590 m ²	Non bâti	Maître RODRIGUES (Sélestat)
17	8 rue des Roses	Section : 04 Parcelle : 162	488 m ²	Bâti	Maître MOREAU (Châtenois)

7. INFORMATIONS COMMUNALES ET INTERCOMMUNALES

REUNIONS DE TRAVAIL - ANIMATIONS

1. Prévention et plans de secours. Plans Communaux de Sauvegarde (PCS). Kintzheim étant concerné par le risque sismique, mission a été confiée à un spécialiste pour élaborer un PCS en liaison avec les Services de la Mairie.
2. Lettre de la Direction du SDEA adressée au Maire pour expliciter la situation de rupture électrique à la Station de pompage qui a entraîné un arrêt des pompes le temps de la recherche et de l'installation en urgence d'un groupe électrogène. Au nom de la Commune ont été adressés des remerciements au SDEA pour le solutionnement prompt du problème, par ailleurs suivi par l'AMP communal en contact rapproché avec le Syndicat pour les situations « Eau » sur la Commune.
3. Paprika fête un anniversaire de 10 ans, samedi 17 octobre 2015. Visite des locaux à 10h30, réception à 11h, animations jusqu'à 16h. Participation des membres du CCAS.
4. Démontage de la dernière cabine téléphonique publique au 43 rue du Général de Gaulle, mercredi 30 septembre 2015. Des photos garderont la mémoire de la cabine qui était incluse dans l'espace public du Monument aux morts. Le câblage technique ayant été supprimé sur la façade de la résidence du 43 rue du Général de Gaulle, les travaux privés de rénovation pourront être entrepris au printemps 2016.
5. Suite à des usages excessifs en récupération de l'eau au Stockbrunna par des containers et des pompes, restriction a été signifiée par panneaux et barrières. Si l'eau est utilisée raisonnablement, il n'y a pas de problème de sécurité au double carrefour des deux RD et la vie des poissons nettoyeurs est respectée. L'article du Kintzheim'infos n°14 « La course à l'eau » était une incitation au civisme pour une utilisation raisonnable.
6. Monsieur le Sous-Préfet Jean-Luc JAEG - fils de Kintzheim - informe les Maires qu'il a été chargé par le Préfet de coordonner l'accueil des réfugiés dans le Bas-Rhin. Les structures de Kintzheim étant villageoises, viticoles, agricoles, résidentielles et touristiques, il est difficile de trouver des places d'accueil, hormis celles disponibles par des familles qui souhaiteraient offrir l'hospitalité et parrainer un ou des exilés politiques, victimes des violences destructrices. Tous les logements communaux sont occupés en nécessité de proximité.
7. Planning de la première période des Nouvelles Activités Péri-Éducatives. Dossier suivi par l'Adjointe Anny SCHREIBER. Groupe de jeux d'échecs, du CP au CM2, les vendredis de 15h30 à 16h30 au Foyer de l'école. Sont inscrits 8 enfants. Voir les activités programmées dans les autres Collectivités.
8. Flâneries lexicales par la linguiste Mme Danielle CREVENAT-WERNER sur la thématique « Mittelàlter ». Les articles traitent du Haut-Koenigsbourg et des Jardins médiévaux dont trois ont été à l'honneur lors de la Marche Saint Jacques du 25 juillet 2015, le Jardin de l'Amour courtois à Scherwiller, le Hortus Hypocras à Kintzheim, le Jardin de Marie à Rodern.

9. Les travaux de voirie de la Rue Charlemagne avec reprise du carrefour abîmé ont été attribués aux Travaux publics Transports Schmitt suite à trois devis. Le montant : 8970 € HT. Une participation a été sollicitée auprès de GRDF suite à des travaux gaz dans le secteur du carrefour.
10. Rénovation totale de la Rue des Américains. Réception du chantier des réseaux eaux et assainissement, mercredi 7 octobre 2015. Suite des travaux réseaux secs et début de la voirie à partir du lundi 12 octobre. Des photos ont été prises montrant la toile aérienne actuelle du réseau ancien, poteaux et fils qui auront disparu le moment venu, offrant des vues exceptionnelles sur le Château de Kintzheim, les collines viticoles et le massif forestier. Ainsi aura été réalisé le programme de rénovation totale Qualité-Environnement des 3 rues historiques, la Rue Clog-Strebler, la Rue des Chars, la Rue des Américains. Le Conseil Général vient de mettre en paiement la subvention pour l'enfouissement des réseaux secs de la Rue des Chars.
11. Balade thermique, jeudi 11 février 2016 à 20h à la Salle des Fêtes (petite salle). Animation gratuite animée par l'Espace Info Energie. Balade dans les rues du Village puis présentation en salle. Informations complémentaires Communauté de Communes, M. GIRARD.
12. Rapports annuels de l'eau et de l'assainissement présentés par le SDEA. Voir les documents.
 - a) Réunion de la Commission locale de l'eau, mardi 29 septembre 2015 à 9h. Rapport annuel 2015 par l'Adjoint Maurice SUTTERLITTI. Le programme 2016 est en phase d'action et avec la rénovation de la Rue des Américains. La programmation 2016 sera présentée dans la Commission 2 « Investissements ». Des problèmes dans la repose des pavés dans la Rue du Stade sont signalés.
 - b) Réunion de la Commission intercommunale « Assainissement » à la Communauté de Communes, jeudi 1^{er} octobre 2015 à 17h30 et à 19h pour la gestion de la Station d'épuration. Les informations sont disponibles en Mairie.
13. Les travaux du Bureau de La Poste au 58 Rue du Général de Gaulle sont en cours d'achèvement. L'intérim s'est déroulé dans de bonnes conditions avec la mise à disposition par la Commune d'une salle annexe spécialement aménagée à cet effet, espace administratif et convivial qui peut rester à la disposition de La Poste comme Foyer Postal.
14. Une réunion d'information sur la défense se tiendra à la Salle Sainte Barbe de Sélestat, jeudi 15 octobre 2015, invitant tous les correspondants « Défense nationale ». Participation du Maire, qui re-posera les questions sur les antennes du secteur Galgenfeld (utilité et nuisances), la question des champs électromagnétiques étant à chaque fois éludé.
15. Commissions regroupées, mardi 20 octobre 2015 à 18h, pour débattre de deux points : celui du rapport « Aexpertise » de mesure de champs électromagnétiques in situ de l'école élémentaire, mesures réalisées le 23 septembre 2015, celui du différend de l'Agent forestier de la Commune avec la hiérarchie de l'ONF.

16. Suivi du dossier « Chalet KOEHLI » au lieu dit Guldenthal, section 10 n°166 et n°232. Les éléments de la lettre explicative fournis par le propriétaire en date du 15 août 2015 ont été relayés par la Mairie auprès du Service instructeur du SDAUH à Obernai. Le Chef instructeur, dans l'analyse du 26 août 2015 note dans le paragraphe 7 : « Il est manifeste que les travaux réalisés ne sont pas conformes à ceux annoncés dans le dossier, puisque la réalisation en maçonnerie neuve du niveau supérieur n'a pas pu être réalisée sans démolir les murs extérieurs existants ». Le dossier reste en instance.
17. Investigations PLU, jeudi 8 octobre 2015 de 10h à 17h avec la présence de l'Architecte des Bâtiments de France, Mme Malory CHERY et de Mme Émeline SELLNER et en matinée, avec l'Architecte du PLU Mme Aline TOUSSAINT. Fixation de la reprise des travaux PLU en Commission Urbanisme, mardi 27 octobre 2015 à 18h. Visite critique des sites évolutifs potentiels et visite de 3 sites d'importants dossiers vinicoles et touristiques en cours, les espaces KLEIN / KOEHLI / GOETTELMANN-CLAD-FLESCHER-RISS. Visite de tous les quartiers du Village selon les 4 points cardinaux, de l'entrée Est à l'entrée Ouest, du Nord Hohlgass / Salle des Fêtes / Maison d'accueil, au Sud avec l'Espace Jeunesse et Sport. « Vous avez un beau Village M. le Maire ! » « Nous avons réussi - ensemble - un beau Village ».
18. Plateau sportif intercommunal. Les assises du City Park ont été attribuées par CAO à l'entreprise Schmitt de Saint Hippolyte. Le choix de la structure sportive se fait par CAO, vendredi 16 octobre 2015, trois entreprises spécialisées ayant déposé des offres intéressantes.
19. Réunion du Comité de pilotage « Maison de la Jeunesse et des Sports », jeudi 8 octobre 2015 à 18h. Présentation par l'Architecte en avantages et inconvénients des deux scénarios, l'un normalisant le Club House actuel + ajout d'un bâtiment neuf, l'autre en privilégiant un bâtiment neuf seul, option qui résoudra les problèmes techniques, sanitaires, administratifs et rendra la structure sportive pérenne, le Club House gardant son statut pendant la durée du chantier. Le Comité de pilotage, après discussion et questionnement, a retenu le principe d'une structure neuve complète et proposé que les deux Associations majeures se rencontrent avec les Architectes, jeudi 15 octobre 2015 à 18h à la Mairie, à savoir le RCK et le Chœur du Hahnenberg, réunion à laquelle sont associés les membres de la Commission Sport.
20. Les Brigades Vertes en action à partir du 1^{er} octobre 2015, avec double rencontre, en Mairie et sur le terrain. Formalisation des points ciblés dans la lettre du 12 octobre 2015. Le Syndicat viticole, qui a souhaité être associé à la nouveauté, a eu les explications de l'Adjoint Maurice SUTTERLITTI lors de la réunion du mardi 6 octobre 2015. Une requête naturelle améliorative, issue de la réunion du Syndicat, a été transmise aux Brigades Vertes. Il faut privilégier le partenariat avec les agriculteurs, les viticulteurs, les habitants dans l'aspect pédagogique, le punitif étant réservé aux anomalies, aux abus et aux excès le plus souvent issus de l'extérieur, dépôts divers en vrac ou en sacs fermés.

21. Le SMICTOM organise une Journée des élus, Salle de la Laube à Dambach-la-Ville, samedi 24 octobre 2015, de 8h30 à 14h avec un cocktail d'înatoire à 12h15. Les intéressés sont priés de s'inscrire sur le document se trouvant dans les pochettes du Conseil Municipal.
22. Réunion d'information et d'échanges concernant la présentation des résultats de l'étude d'aléas préalable au PPRI du Giessen amont et de la Liepvrette, organisée par la Direction départementale des Territoires et le Service Aménagement Durable à la Mairie de Châtenois, mardi 13 octobre 2015 à 9h30. Participation du Maire.
23. Rencontre avec un avocat pour cerner différents problèmes, mardi 13 octobre 2015 à 14h, dont le point litigieux de défrichement par un particulier en forêt communale de Kintzheim et limitrophe de Châtenois, avec excavation d'une colline forestière pour créer un chemin artificiel. Parmi les autres dossiers, la situation de la maison verte à l'angle de l'église, le panneau incongru à côté du Bierkeller RD35 à quelques mètres de l'entrée de Kintzheim...
24. Cérémonie commémorative du 11 novembre 1915. Rendez-vous pour les élus, les corps constitués et les citoyens devant le Monument aux Morts, après l'office de 9h30. Participation des enfants du CM2 placés sous la direction de Madame Sophie ZENADOCCHIO. Lors de la réception à la Mairie seront rendus différents hommages et remis le Prix communal 2015 pour rénovation de résidences anciennes.
25. Spectacle « Feux d'artifices en chansons » du Chœur du Hahnenberg, vendredi 6 et samedi 7 novembre 2015 à la Salle des Fêtes.
26. Réunion de la Commission de la Forêt pour débattre de l'Arrêté de Sélestat concernant la circulation à régler dans le Massif du Haut-Koenigsbourg, à l'issue de la réunion en Commissions regroupées, mardi 20 octobre 2015, à la Mairie.

Séance close à 22h15

Délibérations approuvées

Kintzheim, le 15 octobre 2015



**Le Maire,
Francis WEYH.**

TABLEAU RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS				
N° délibérations	Nomenclature		Objet de la délibération	N° page
	N°	Thème		
01. 13.10.2015	5.2	Fonctionnement des assemblées	Approbation de la séance du Conseil Municipal	
02. 13.10.2015	3	Domaine et Patrimoine	Bâtiments communaux – ERP – Ad'AP	
03. 13.10.2015	7.1	Décisions budgétaires	Vote de crédits supplémentaires	
04.a 13.10.2015	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Création de 2 postes d'agent spécialisé principal de 2 nd e classe des écoles maternelles	
04.b 13.10.2015	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Création d'un poste d'adjoint administratif territorial de 1 ^{ère} classe	
04.c 13.10.2015	4.1	Personnel titulaires et stagiaires de la FPT	Contrat d'assurance des risques statutaires	
05. 13.10.2015	3.1	Acquisitions	Acquisition d'une parcelle au lieu-dit Kirchgass	

Émargements			
BLUMBERGER Chantal		OBERLE Fabienne	
BOLTZ Rémy		KRUMB Michèle	
BROXER Eddy		RENTZ-LE MERLE Isabelle	
DANTZ Christian		SCHLEIFER Christian	
DECK Thierry		SCHREIBER Anny	
HERRMANN Jean-Claude		SCHULTZ Nathalie	
JEANJACQUOT Béatrice		SPORER Eddy	
KLEIN Éliane		SUTTERLITTI Maurice	
KOEPF Delphine		WERRA Roger	